



# DOSSIER D'INSCRIPTION ET DE QUOTIENT FAMILIAL



## **MISE A JOUR**

La mise à jour du dossier d'inscription et de quotient familial est **OBLIGATOIRE** à chaque rentrée scolaire : le dernier avis imposition, et les pièces relatives à d'éventuels changements de votre situation doivent être transmis.

Il vous est donc demandé de bien vouloir vous présenter au service enfance de la Communauté de Communes Seine-Mauldre en Mairie d'Aubergenville, afin de déposer les documents nécessaires à la mise à jour de votre dossier :

**AU PLUS TARD POUR LE 25 SEPTEMBRE 2010 DELAI DE RIGUEUR**

### **Si votre situation n'a pas changé depuis l'année dernière :**

Le dossier d'inscription et de quotient familial n'est pas à refaire, seul le dernier avis d'imposition est à transmettre.

### **Si votre situation a changé :**

En plus du dernier avis d'imposition, vous devrez transmettre les pièces justificatives. Selon les changements, le dossier pourra être mis à jour, complété ou refait.

### **EN L'ABSENCE DE MISE A JOUR, LE TARIF MAXIMUM SERA APPLIQUE.**

Pour tout complément d'information, le service enfance se tient à votre disposition.

## **PIECES A FOURNIR AVEC LE DOSSIER**

Livret de famille.

Carnet de santé.

Justificatif de domicile.

Dernier avis d'imposition 2009

Photocopie des 3 derniers bulletins de salaire en cas de changement d'employeur

Photocopie de la dernière feuille d'imposition du conjoint ou de la conjointe en cas de déclarations séparées des revenus

Photocopie des trois bulletins d'ASSEDIC si vous êtes sans emploi

Photocopie du jugement décidant de la garde des enfants et de la pension alimentaire en cas de divorce

Attestation de congé parental si tel est le cas

Communauté de Communes Seine-Mauldre  
1, avenue de la Division Leclerc  
CS 20516

78410 AUBERGENVILLE

Service Enfance - Tél : 01.30.90.45.20 – 01.30.90.45.84 – 01.30.90.45.26